



Paroisse N.D. de l'Assomption

13, Av. Wladimir d'Ormesson – 94490 ORMESSON

Tél. : 01 45 76 17 30

<http://www.paroissedormesson.fr>



4 et 5 janvier 2025 – Epiphanie du Seigneur

Sainte Année jubilaire !



Le 24 décembre le pape a ouvert la porte sainte à Rome marquant ainsi le commencement de l'année jubilaire pour l'Eglise universelle. Cette porte est habituellement scellée et n'est ouverte que durant les Années Saintes. Traverser la Porte Sainte est symbole de conversion et de passage vers une vie nouvelle et plus sainte. Elle représente le Christ qui a dit : « *Je suis la Porte des brebis* ». A Créteil, par une célébration à la cathédrale, notre évêque Mgr Blanchet a marqué cette ouverture du jubilé pour notre diocèse ce 29 décembre. Ainsi nous sommes entrés dans ce temps de grâce au cours duquel chacun est appelé à faire un chemin de conversion et de réconciliation. Ce sera une période pour réfléchir sur la miséricorde de Dieu, une occasion unique pour examiner sa propre vie et demander au Seigneur de l'orienter vers la sainteté !

Toute année sainte peut être marquée par un thème par lequel le Saint Père souhaite réveiller la vie spirituelle des chrétiens. Dans le contexte de notre monde agité par la violence et les guerres, les défis et les inquiétudes, le pape a ouvert cette Année Sainte sous le signe de l'Espérance : « *Spes non confundit* » ce qui signifie : *l'Espérance ne déçoit pas*. Il nous invite ainsi à être des « *Pèlerins d'Espérance* ». Ce que nous nous efforcerons de faire ensemble.

L'une des caractéristiques les plus significatives d'une Année Jubilaire est l'opportunité offerte aux fidèles d'obtenir une indulgence plénière. L'indulgence ne concerne que les péchés pardonnés, car ceux-ci laissent dans le pécheur, même après l'absolution qui réconcilie avec Dieu, des séquelles qu'on appelle : la peine due au péché. L'indulgence plénière signifie que cette peine, qui demeure après l'absolution, est totalement remise. C'est une grâce exceptionnelle.

L'origine remonte à l'Ancien Testament. Dans le livre du lévitique, la loi de Moïse avait fixé une année particulière pour le peuple juif : « *Vous ferez de la cinquantième année une année sainte, et vous proclamerez la libération pour tous les habitants du pays. Ce sera pour vous le jubilé* ». Ainsi tous les cinquante ans, un Jubilé était célébré par les Israélites. C'était une année de libération et de réjouissance, où les esclaves étaient libérés, les dettes annulées, et les terres retournées à leurs propriétaires originaux. Cette année était vue comme sacrée, un temps pour la terre de se reposer et pour les gens de se consacrer à Dieu et à la famille.

La trompette avec laquelle s'annonçait cette année particulière était une corne de bélier, appelée en hébreu « Yobel », d'où dérive le mot « Jubilé ».

Dans le Nouveau Testament, Jésus se présente comme Celui qui porte à son achèvement l'ancien Jubilé, étant venu « *annoncer l'année de grâce du Seigneur* ». L'idée de pardon et de renouvellement spirituel, en particulier dans l'enseignement de Jésus sur la miséricorde et le pardon, a également influencé la notion de jubilé dans le christianisme.

Dans l'Eglise, le premier Jubilé officiel a été institué par le Pape Boniface VIII en 1300. L'inspiration lui est venue après avoir observé l'afflux de pèlerins à Rome en 1299, avec le passage au nouveau siècle. Pour répondre à une grande attente populaire, le Pape a déclaré 1300 comme une année sainte de rémission et de pardon des péchés.

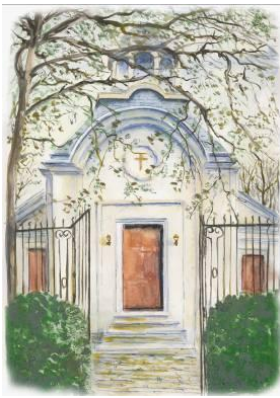
La tradition a ensuite évolué : initialement, les Jubilés étaient censés se produire tous les 100 ans, mais cela a changé en 1475 sous le Pape Sixte IV. À cette époque, la vie humaine étant relativement courte, il a été décidé de célébrer le Jubilé tous les 25 ans afin que chaque génération ait la chance de vivre au moins une Année Sainte.

Dans notre paroisse, nous marquerons l'entrée en jubilé lors d'une célébration dominicale au cours du mois de janvier. Puis nous vous tiendrons au courant dès la semaine prochaine des différentes démarches proposées par notre diocèse.

C'est au pied de la crèche avec la venue des mages venus adorer l'Enfant Dieu, que nous initions cette année nouvelle et sainte. Je vous souhaite une Année Jubilaire remplie de grâces et de bénédictions pour vous et vos familles. Que le Seigneur accorde à tous, la paix et la réconciliation, la sainteté et la joie de l'Espérance.

Avec ma prière pour chacun d'entre vous !

Abbé Michel Muel



LA VIE DE LA PAROISSE

Père Michel MUEL :

☎ Privilégier le contact par messagerie
Adresse E-Mail : michel.muel@gmail.com

Père José RIBEIRO :

☎ 01 48 81 25 65

Paroisse (pour tous renseignements)

☎ 01 45 76 17 30

Adresse E-Mail : paroisse.ormesson@wanadoo.fr

POUR PRIER :

Les MESSES :

Samedi à 18h30, Dimanche à 9h30

En semaine : Mercredi à 18h30, Jeudi à 08h30

Chapelet :

A l'église suivi d'un temps de prière personnelle :

- le lundi à 14h30 en portugais - le mardi à 14h30 (sauf en cas d'obsèques)

Sacrement de réconciliation :

Possible à la maison paroissiale durant l'accueil du samedi

L'église est ouverte : *Pour ceux qui veulent s'y recueillir en dehors des messes
Le mardi de 14h30 à 16h (sauf en cas d'obsèques)*



NOS AGENDAS

Vendredi 10 janvier : 14h30, messe à la M.A.S.

de 19h30 à 20h30 : Adoration, qui se terminera par l'office des complies et la bénédiction du st Sacrement.

Samedi 11 janvier : 15h à 16h - Eveil à la foi

19h45 à 20h45, atelier musique enfants avec Anna Paula.

Vendredi 17 janvier : 20h30, Concert du Nouvel an à la cathédrale de Créteil >>>

Dimanche 19 janvier : à 16h, Conférence du Père Louis sur le Sacré-Cœur
Salles paroissiales de Chennevières



L'équipe de rédaction de la FIPO
vous souhaite une



ACCUEIL à la Maison Paroissiale

Samedi : 10h à 12h (P. José RIBEIRO),

Vendredi : 14h à 18h (Florence, secrétaire paroissiale)

Le P. Michel MUEL reçoit le vendredi après-midi au presbytère de Chennevières à partir de 16h ou sur RdV

Plus d'informations sur notre site Internet : www.paroissedormesson.fr

Pour connaître tous les horaires des offices religieux en France par département, commune, paroisse et lieu de culte : <https://messes.info/>